



## Litige suite à la vente d'une moto

-----  
Par Michel44100

Bonjour,

J'ai vendu une moto il y a de 1 mois, elle avait à ce moment là environ 35 000 km et était de 1984, à noter que c'est une moto que j'ai achetée il y a 3 ans et avec laquelle j'ai parcouru environ 500 km ( d'où la mise en vente de celle-ci). Elle a été restaurée avant mon achat par un particulier peinture du cadre réfection moteur etc je n'ai aucune facture de ses opérations.

Suite à la vente de celle ci l'acquéreur me contact le lendemain pour m'indiquer qu'il manque la plaque sur le cadre ( plaque d'identification avec les numéros de série inscrit sur celle-ci ), je ne savais pas qu'il y en avait une, peu après il me recontacte pour me dire que l'embrayage patine et que les freins fuient chose que je n'avais pas remarqué non plus suite à ses différentes allégations il me propose soit de lui donner 1000 euros soit d'annuler la vente. J'accepte d'annuler la vente à condition qu'il me ramène le véhicule, il n'est pas d'accord je propose donc d'aller la chercher et de lui rendre les fonds pour en finir avec cette situation que je trouve très pesante. Suite à cela il me dit vouloir des dommages et intérêts si je souhaite récupérer la moto en plus de devoir venir la chercher, ce que j'ai refusé,

Depuis je reçois des messages toutes les semaines m'indiquant que je suis de mauvaise foi et que j'ai effectué des manœuvres dolosives, que la moto n'a pas d'identification car les numéros de série ne sont pas les bons il m'a depuis fait une liste des nombreux défauts qu'il aurait constaté,

Il me propose donc de changer le cadre et de lui verser 1500 euros pour l'achat du nouveau cadre ainsi que son changement par un professionnel je finis par lui proposer 1000 euros à condition qu'il me rende l'ancien pour vérifier ces dires, refus à nouveau

Je ne sais plus quoi faire suis-je en tort ? Alors que j'ai acheté la moto en l'état ?  
Suis-je de mauvaise foi au regard de la loi ?

Je vous avoue me sentir très désemparé par cette situation à laquelle je n'ai jamais été confronté

A noté que la partie adverse est expert en assurance et que je n'ai de mon côté aucune connaissance dans le domaine

Je m'excuse d'avance pour les fautes d'orthographe